



DARES

DIRECTION DE L'ANIMATION
DE LA RECHERCHE,
DES ETUDES ET DES STATISTIQUES



Publication mensuelle sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : une nouvelle formule

**Dossier de presse
20 mars 2009**

Publication mensuelle sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : une nouvelle formule

La Dares et Pôle emploi présentent la nouvelle formule de leur publication mensuelle commune intitulée : « Les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi ».

Par rapport à la version publiée jusqu'à présent, le contenu de cette publication a été enrichi et les catégories de demandeurs d'emploi auxquelles il est fait référence ont été modifiées.

Ce nouveau format de la publication vise à prendre en compte les recommandations de deux rapports publics récents. Le premier, intitulé « *Les méthodes statistiques d'estimation du chômage* », de l'Inspection générale des finances (IGF) et de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), a été publié en septembre 2007. Le second, intitulé « *Emploi, chômage, précarité : mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir* », a été rédigé par un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (CNIS), présidé par Monsieur Jean-Baptiste de Foucauld et rendu public en septembre 2008.

Ces deux rapports avaient pour but de formuler des préconisations visant à clarifier le débat public autour des « chiffres du chômage », suite aux difficultés de mesure rencontrées en 2006 et 2007. Il est apparu que cette clarification passait par une rénovation sensible de la production statistique dans ce domaine et par une amélioration importante de la communication de ces données.

Sommaire

Fiche 1	Que faisons-nous jusqu'à maintenant ? p. 4
Fiche 2	Quelles sont les recommandations du rapport de l'IGF et de l'IGAS et du rapport du CNIS ? p. 6
Fiche 3	Que faisons-nous à partir de maintenant ? p. 9
Fiche 4	Ce changement de présentation conduit-il à modifier le diagnostic ? p. 11
Fiche 5	Les nouvelles modalités de diffusion p. 15

Pièces jointes

PJ n° 1	Ancienne publication mensuelle : « Demandeurs d'emploi inscrits et offres collectées par Pôle emploi en janvier 2009 »
PJ n° 2	Nouvelle publication mensuelle : « Demandeurs d'emploi inscrits et offres collectées par Pôle emploi en janvier 2009 »
PJ n° 3	Extraits du rapport IGF-IGAS - « Les méthodes statistiques d'estimation du chômage » (septembre 2007)
PJ n° 4	Extraits du rapport du CNIS - « Emploi, chômage, précarité : mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir » (septembre 2008)

Fiche 1 – Que faisons-nous jusqu'à maintenant ?

1. Une publication précédemment centrée sur la catégorie 1 des demandeurs d'emploi

Jusqu'en février 2009, la publication de la Dares et de Pôle emploi se focalisait sur la catégorie 1 des demandeurs d'emploi. Il s'agit des personnes inscrites à Pôle emploi déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, ayant éventuellement exercé une activité occasionnelle ou réduite d'au plus 78 heures par mois.

Le communiqué de presse et la publication accordaient à ces données une place prédominante, les données détaillées portant, pour l'essentiel, sur cette seule catégorie (répartition par sexe et âge, par ancienneté, flux d'entrée et de sortie...).

Les journalistes avaient ainsi tendance à ne reprendre dans leurs articles et commentaires que les données relatives à cette catégorie « phare » en les assimilant à des indicateurs de chômage. Cette ambiguïté était pour partie entretenue par la publication elle-même, les demandeurs d'emploi de catégorie 1 inscrits depuis plus d'un an sur les listes de Pôle emploi ayant longtemps été appelés « chômeurs de longue durée ».

2. Une analyse trop partielle, ne permettant pas d'apprécier la diversité de situation des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

Depuis un arrêté du 5 mai 1995, les demandeurs d'emploi sont répartis en huit catégories, dont la définition n'a pas changé.

Ces catégories sont les suivantes :

- Catégorie 1 : personnes inscrites à Pôle emploi déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, ayant éventuellement exercé une activité occasionnelle ou réduite d'au plus 78 heures par mois ;
- Catégorie 2 : personnes inscrites à Pôle emploi déclarant être à la recherche d'un emploi à temps partiel et à durée indéterminée, ayant éventuellement exercé une activité occasionnelle ou réduite d'au plus 78 heures par mois ;
- Catégorie 3 : personnes inscrites à Pôle emploi déclarant être à la recherche d'un emploi à durée déterminée temporaire ou saisonnier, ayant éventuellement exercé une activité occasionnelle ou réduite d'au plus 78 heures par mois.
- Catégorie 4 : personnes inscrites à Pôle emploi sans emploi, déclarant être à la recherche d'un emploi, indisponibles pour diverses raisons (stage, formation, maladie...);
- Catégorie 5 : personnes inscrites à Pôle emploi pourvues d'un emploi, déclarant être à la recherche d'un autre emploi.
- Catégorie 6 : personnes inscrites à Pôle emploi déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois ;

- Catégorie 7 : personnes inscrites à Pôle emploi déclarant être à la recherche d'un emploi à temps partiel et à durée indéterminée, ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois ;
- Catégorie 8 : personnes inscrites à Pôle emploi déclarant être à la recherche d'un emploi à durée déterminée temporaire ou saisonnier, ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois.

En janvier 2009, les effectifs de chacune de ces catégories, en France métropolitaine, étaient les suivants :

<i>En milliers</i>	Janvier 2009
Catégorie 1	2 203,5
Catégorie 2	325,9
Catégorie 3	237,4
Catégorie 4	187,3
Catégorie 5	226,1
Catégorie 6	419,2
Catégorie 7	63,7
Catégorie 8	73,2

Ces données correspondent aux nouvelles estimations corrigées des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables ; elles diffèrent donc légèrement de celles publiées à la fin du mois de février 2009.

Centrer la publication sur la catégorie 1 conduisait certes à se focaliser sur la catégorie numériquement la plus importante (plus de 2 millions de personnes) mais cela amenait à exclure de l'analyse d'autres catégories de demandeurs d'emploi aux effectifs globalement importants (environ 1,5 million de personnes), pour lesquels Pôle emploi est également appelé à développer une offre de service.

En outre, privilégier dans la publication les demandeurs d'emploi à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée déterminée, sans activité réduite ou en activité réduite courte (moins de 78 heures) ne faisait plus réellement sens au regard des réalités actuelles du marché du travail. Tel demandeur d'emploi qui recherche un CDI à temps plein peut se mettre à rechercher un CDI à temps partiel ou un CDD si sa recherche d'un CDI à temps plein lui semble difficile. Tel autre peut passer d'une activité réduite courte à une activité réduite longue le mois suivant.

Plus généralement, l'analyse de regroupements statistiques de demandeurs d'emploi plus larges, tel celui couvrant l'ensemble des catégories 1, 2, 3, 6, 7 et 8, s'avère plus robuste que celle d'une seule catégorie prise isolément. En effet, les changements de catégorie d'un mois à l'autre ne sont pas toujours bien enregistrés : ceux-ci se fondent sur la déclaration des demandeurs d'emploi et ne sont pas systématiquement vérifiés dans la mesure où ils ne sont pas toujours nécessaires à la gestion opérationnelle des demandeurs d'emploi.

Fiche 2 – Quelles sont les recommandations du rapport de l'IGF et de l'IGAS et du rapport du CNIS ?

Le rapport IGF-IGAS sur « *Les méthodes statistiques d'estimation du chômage* » (septembre 2007)¹ et celui du CNIS sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (« *Emploi, chômage, précarité : mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir* », septembre 2008)² ont formulé un certain nombre de recommandations sur la présentation et les modalités de diffusion des données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

1. Les rapports préconisent de publier séparément les informations relatives aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et les estimations du chômage au sens du BIT et d'assurer plus de transparence sur le sens et la portée des données publiées

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle du chômage au sens du BIT : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et, inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi.

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

Les demandeurs d'emploi sont des personnes qui sont inscrites à Pôle emploi (organisme issu de la fusion récente entre l'ANPE et le réseau des Assédic).

Les statistiques sur les demandeurs d'emploi sont construites à partir des fichiers administratifs de gestion de Pôle emploi. Au-delà des évolutions du marché du travail, plusieurs facteurs peuvent affecter le nombre de demandeurs d'emploi : modifications du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportements d'inscription des demandeurs d'emploi...

Le chômage au sens du BIT

Le chômage au sens du BIT constitue un indicateur de référence pour l'analyse du marché du travail. Un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui :

- 1°) n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence ;
- 2°) est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- 3°) a cherché activement un emploi dans le mois précédent, ou en a trouvé un qui commence dans les 3 mois.

Seule une enquête statistique peut vérifier si ces critères sont remplis. En France, il s'agit de l'enquête Emploi de l'Insee.

Le rapport IGF-IGAS recommande de « *publier séparément les deux sources statistiques relatives à l'évaluation du chômage* » [en mettant] « *fin au calage des données issues des demandes d'emploi en fin de mois sur les données issues de l'enquête emploi et [en mettant] fin à la publication d'estimations mensuelles du taux de chômage BIT* ». Il insiste en outre sur la nécessité « *d'assurer plus de transparence sur le sens et la portée des données publiées* ». Il

¹ http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_mission_stats_chomage.pdf

² http://www.cnis.fr/ind_doc.htm (Rubrique Publications du Cnis / Rapports du Cnis)

souligne notamment que « le commentaire des statistiques administratives publiées chaque mois devrait signaler systématiquement les évolutions en cours des règles de gestion susceptibles d'avoir un impact statistique ».

Ces recommandations ont conduit à modifier la publication mensuelle sur les demandeurs d'emploi dès le mois de septembre 2007, en y supprimant toute référence au chômage au sens du BIT et en mettant fin aux estimations mensuelles pour ce dernier.

Le rapport du CNIS prend acte du découplage des deux sources et en conclut que cela a « permis de clarifier les sujets faisant débat ». Il recommande par ailleurs de « faire mention de façon très explicite [dans la publication mensuelle sur les demandeurs d'emploi] à la nature des données : ce qu'elles recouvrent, ce qu'elle ne recouvrent pas et les facteurs qui ont pu les affecter ».

2. Les deux rapports préconisent de privilégier de nouvelles catégories de demandeurs d'emploi dans le cadre des publications statistiques

Les deux rapports portent un jugement critique sur les catégories de demandeurs d'emploi privilégiées jusqu'alors dans les publications statistiques. Le rapport IGF-IGAS invite à « prendre en compte toutes les catégories de demandeurs d'emploi dans la publication des statistiques administratives, simplifier et clarifier ces différentes catégories ». Il souligne que « la distinction selon le type d'emploi recherché (catégorie 1, 2 ou 3) présente peu de valeur ajoutée pour les statistiques et ne semble plus présenter beaucoup d'intérêt opérationnel » et considère qu'« il serait plus pertinent de suivre l'évolution des différentes séries de demandeurs d'emploi en les distinguant selon qu'ils ont ou non travaillé au cours du mois plutôt qu'en fonction du type d'emploi recherché ».

Le rapport du CNIS va plus loin et formule des propositions précises de regroupement des catégories administratives pour former les nouvelles catégories statistiques suivantes :

Catégories statistiques		Catégories administratives
Nom	Définition	Correspondance
Catégorie A	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi	Catégories 1, 2, 3 hors activité réduite
Catégorie B	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois)	Catégories 1, 2, 3 en activité réduite
Catégorie C	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois)	Catégories 6, 7, 8
Catégorie D	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi pour diverses raisons (stage, formation, maladie, etc.), sans emploi	Catégorie 4
Catégorie E	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés)	Catégorie 5
Catégorie ABC	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi	Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8
Catégorie ABCDE	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi	Catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8

Le rapport du CNIS recommande enfin de couvrir les départements d'outre-mer (Dom) « pour certains grands regroupements en données corrigées des variations saisonnières ».

3. Le rapport du CNIS invite à améliorer la communication autour des chiffres des demandeurs d'emploi

Le rapport du CNIS invite à « identifier clairement les [différentes] publications » portant sur l'emploi et le chômage : la publication mensuelle sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, les publications trimestrielles (dont celles sur le chômage au sens du BIT de l'Insee) et les publications annuelles (dont un bilan synthétique sur l'évolution du marché du travail rédigé par l'Insee et la Dares).

Il propose de « mieux hiérarchiser la communication sur les données portant sur le marché du travail, en privilégiant les tendances structurelles et en relativisant les données administratives mensuelles » sur les demandeurs d'emploi.

Le rapport du CNIS préconise, par ailleurs, « d'annoncer dans un calendrier la chronologie des publications », « d'organiser des réunions d'information des journalistes, respecter scrupuleusement les règles d'embargo, donner aux journalistes un délai suffisant pour élaborer leurs commentaires dans les meilleures conditions ».

Fiche 3 – Que faisons-nous à partir de maintenant ?

La nouvelle publication mensuelle de la Dares et de Pôle emploi couvre les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et les offres d'emploi collectées par Pôle emploi. Elle a été largement enrichie sur ce champ.

1. La nouvelle formule de publication

Le titre « Marché du travail en [mois année] » est abandonné au profit de « Demandeurs d'emploi inscrits et offres collectées par Pôle emploi en [mois année] » depuis février 2009.

La présentation suivant les catégories statistiques de demandeurs d'emploi A, B, C, D et E, préconisée par le CNIS, est retenue. De manière transitoire, un tableau présentant la correspondance entre ces catégories statistiques et les catégories administratives (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8) est également fourni en annexe.

La publication est plus étoffée qu'auparavant. Elle comprend 17 pages (dont une annexe et deux encadrés méthodologiques), contre sept actuellement. Deux pages de communiqué de presse accompagnent la publication (contre une seule actuellement). Un avertissement indique en première page du communiqué de presse et de la publication ce que recouvrent et ne recouvrent pas les informations présentées.

La publication est divisée en sept parties :

- demandeurs d'emploi par catégorie (pages 1 et 2),
- demandeurs d'emploi par sexe et tranche d'âge (pages 3 à 5),
- ancienneté d'inscription sur les listes de demandeurs d'emploi (page 6),
- demandeurs d'emploi indemnisés (page 7),
- demandeurs d'emploi par région (pages 8 et 9),
- flux d'entrée et de sortie (pages 10 à 12),
- offres d'emploi (page 13).

Dans chacune d'entre elles, des tableaux, des graphiques et un commentaire factuel sont fournis.

En annexe (page 14), un tableau établit la correspondance entre les catégories administratives (de 1 à 8) et les nouvelles catégories statistiques.

L'encadré 1 détaille les sources et les définitions (pages 15 et 16). L'encadré 2 explique la différence de concept entre demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et chômeurs au sens du BIT (page 17).

2. Un contenu enrichi suivant les recommandations du rapport du CNIS

Des graphiques sont fournis pour les catégories et regroupements statistiques suivants : A, B, C, D et E ; ABC ; ABCDE.

La répartition par sexe et âge figure pour les regroupements suivants : A, BC, ABC. Ceci permet de distinguer les évolutions des demandeurs d'emploi sans emploi de celles des demandeurs d'emploi qui exercent une activité réduite.

La répartition régionale (pages 8 et 9) est fournie pour la catégorie A et pour la catégorie ABC (y compris pour les Dom).

Les flux d'entrées et de sorties concernant la catégorie ABC sont distingués par motifs : tous les motifs étant désormais détaillés. Les évolutions de chacun d'eux, sur plusieurs années, sont de plus présentées sous forme graphique.

S'agissant des offres d'emploi, le nombre d'offres enregistrées, qui figurait dans l'ancienne publication, est désormais complété du nombre d'offres satisfaites.

La plupart des indicateurs sont fournis en données corrigées des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (cvs-cjo).

La plupart des données cvs-cjo publiées portent sur la France métropolitaine. Six principaux agrégats sont toutefois publiés sur la France, départements d'outre-mer inclus : les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC depuis plus d'un an, les entrées et les sorties de catégorie ABC, les offres collectées par Pôle emploi et les offres satisfaites.

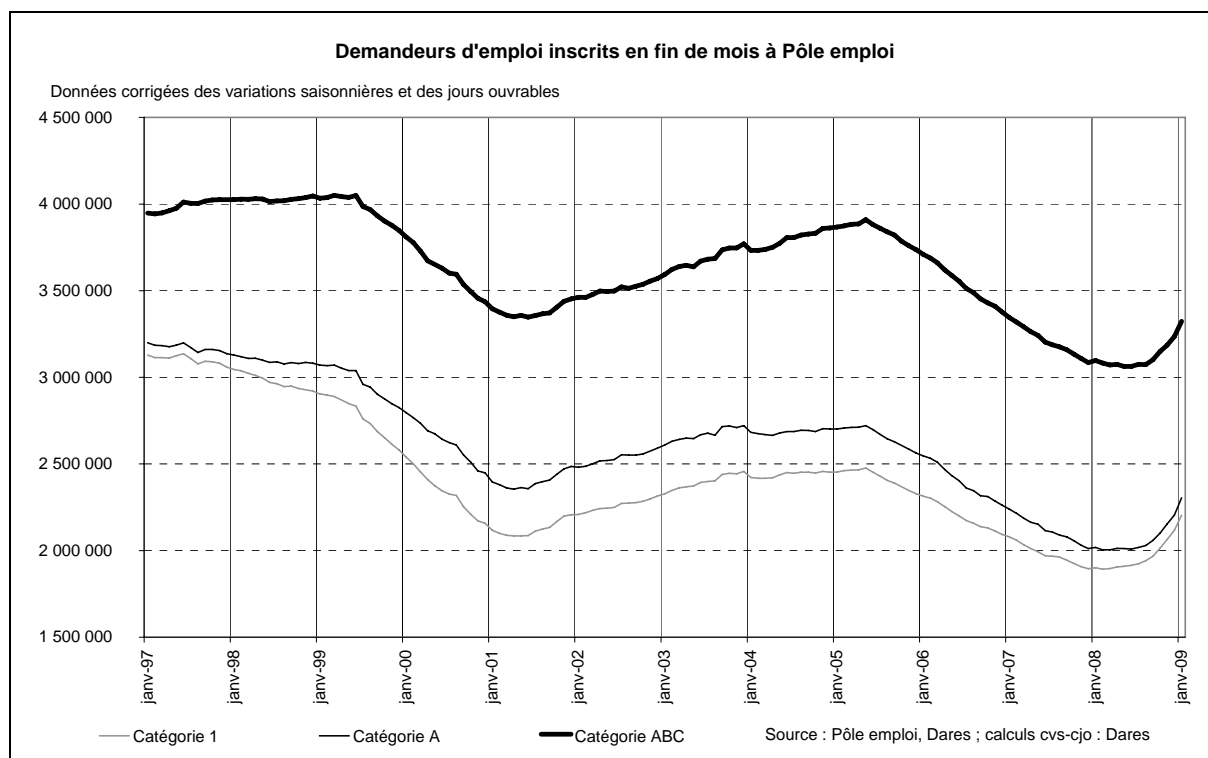
Fiche 4 – Ces changements de présentation conduisent-ils à modifier le diagnostic ?

1. Les évolutions des catégories 1, A et ABC : des phases de hausse et de baisse généralement concomitantes...

Depuis 1999, quatre phases peuvent être distinguées dans l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Au cours de chacune d'elles, le sens de variation du nombre d'inscrits est, à quelques mois près, le même quelle que soit la catégorie considérée (cf. graphique ci-dessous) :

- baisse entre mi-1999 et mi-2001 ;
- augmentation entre mi-2001 et mi-2005 ;
- repli entre fin mi-2005 et fin 2007 ;
- hausse depuis lors.

Graphique 1 : Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories 1, A et ABC



2. ... mais une amplitude des fluctuations moins marquée pour la catégorie ABC que pour les catégories 1 et A

Néanmoins, les fluctuations des catégories 1 et A sont généralement plus amples que celles de l'agrégat ABC (cf. tableau 1 et graphique 2). Ainsi, par exemple :

- sur la période allant de juin 1999 à mai 2001, le nombre d'inscrits en catégorie ABC a ainsi baissé de 17 % (soit -692 000), alors que le nombre d'inscrits en catégorie A s'est replié de 22 % (soit -675 000) et celui des inscrits en catégorie 1 a reculé de 26 % (soit -749 000).
- depuis le mois de décembre 2007, le nombre d'inscrits en catégorie ABC a augmenté de 8 % (+239 000), contre +15 % (+294 000) pour ceux inscrits en catégorie A et +16 % (+309 000) pour ceux inscrits en catégorie 1.

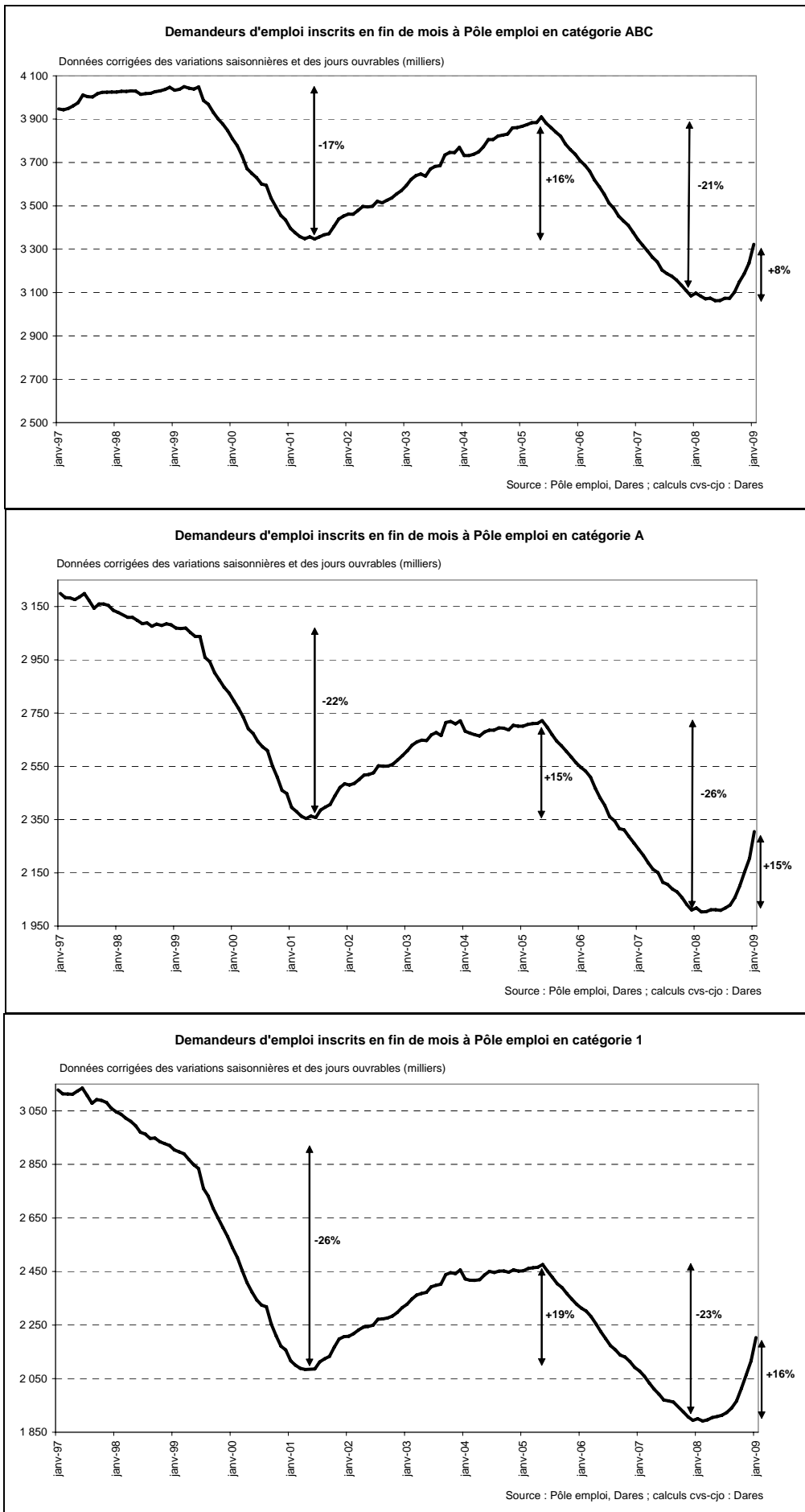
Tableau 1 : Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie ABC, en catégorie A et en catégorie 1 depuis juin 1999

		juin 1999 à mai 2001	mai 2001 à mai 2005	mai 2005 à décembre 2007	décembre 2007 à janvier 2009
Catégorie ABC	variation en milliers	-692	553	-826	239
	<i>variation en %</i>	-17	16	-21	8
Catégorie A	variation en milliers	-675	359	-711	294
	<i>variation en %</i>	-22	15	-26	15
Catégorie 1	variation en milliers	-749	391	-582	309
	<i>variation en %</i>	-26	19	-23	16

Champ : France métropolitaine.

Note : ces données correspondent aux nouvelles estimations corrigées des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables. Elles diffèrent donc légèrement de celles publiées à la fin du mois de février 2009.

Graphiques 2 : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi par catégorie



3. Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi au cours des trois derniers mois

Suivant les nouvelles estimations de correction de variations saisonnières et des effets des jours ouvrables³, 3 335 800 demandeurs d'emploi étaient inscrits à Pôle emploi en catégorie ABC en janvier 2009. Le nombre d'inscrits dans cette catégorie a augmenté de 87 100 entre décembre 2008 et janvier 2009.

2 304 900 demandeurs d'emploi étaient inscrits en catégorie A fin janvier 2009 (soit une hausse de +100 400 par rapport à la fin décembre 2008).

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 1 était de 2 203 500 fin janvier 2009 (soit +86 900 par rapport à la fin décembre 2008).

Tableau 2 : Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie ABC, en catégorie A et en catégorie 1 sur les trois derniers mois

	Niveaux en milliers			Variations en milliers		
	Novembre 2008	Décembre 2008	Janvier 2009	Novembre 2008	Décembre 2008	Janvier 2009
Catégorie ABC (123678)						
nouvelle estimation	3 186,0	3 235,8	3 322,9	37,4	49,8	87,1
ancienne estimation	3 180,8	3 232,2	3 327,2	29,8	51,4	95,0
Catégorie A (1, 2, 3 hors activité réduite)						
nouvelle estimation	2 154,2	2 204,5	2 304,9	53,0	50,3	100,4
ancienne estimation	2 154,0	2 208,4	2 298,2	66,7	54,4	89,8
Catégorie 1						
nouvelle estimation	2 064,1	2 116,6	2 203,5	50,0	52,5	86,9
ancienne estimation	2 068,5	2 114,3	2 204,5	64,0	45,8	90,2

Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : Les nouvelles estimations correspondent aux données obtenues à l'aide de la nouvelle correction des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables : elles figureront dans la nouvelle publication mensuelle.

Les anciennes estimations correspondent aux données obtenues à l'aide de l'ancienne correction des variations saisonnières : ce sont celles qui ont été publiées le 25 février 2009 dans l'ancien format de publication.

³ Les corrections des variations saisonnières (et, depuis 2009, des effets des jours ouvrables) sont réestimées tous les ans lorsque les données brutes sont disponibles sur l'ensemble de l'année précédente.

Fiche 5 – Les nouvelles modalités de diffusion

À compter de février 2009, le calendrier de diffusion des statistiques sur les demandeurs d'emploi a été sensiblement resserré et l'heure de parution des chiffres un peu avancée, en vue de se rapprocher des meilleures pratiques européennes et en cohérence avec les recommandations du rapport du CNIS.

1. Avancement du jour de la publication de ces statistiques mensuelles au 18^e jour ouvré du mois

Depuis mai 2007, la publication conjointe de la Dares et de Pôle emploi portant sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres d'emploi collectées par Pôle emploi intervenait « la veille du dernier jour ouvrable du mois qui ne soit pas un lundi ou un samedi ».

À compter de la fin février 2009, le calendrier de diffusion des statistiques sur les demandeurs d'emploi a été sensiblement resserré. Désormais, la publication mensuelle paraîtra le 18^e jour ouvré de chaque mois (cf. tableau). La date de publication sera ainsi avancée de un à trois jours par rapport à l'ancien calendrier.

Tableau : Calendrier de parution de la publication sur les « demandeurs d'emploi inscrits et offres collectées par Pôle emploi » pour 2009

Mois statistique	Date de publication
janvier 2009	mercredi 25 février 2009
février 2009	mercredi 25 mars 2009
mars 2009	lundi 27 avril 2009
avril 2009	vendredi 29 mai 2009
mai 2009	jeudi 25 juin 2009
juin 2009	lundi 27 juillet 2009
juillet 2009	mercredi 26 août 2009
août 2009	jeudi 24 septembre 2009
septembre 2009	lundi 26 octobre 2009
octobre 2009	jeudi 26 novembre 2009
novembre 2009	jeudi 24 décembre 2009
décembre 2009	mercredi 27 janvier 2010

Cette nouvelle règle permet de se rapprocher des standards européens, conformément au principe « d'actualité et de ponctualité » qui régit la diffusion des statistiques publiques.

2. Avancement de l'heure de levée d'embargo à 18 h 00

Depuis mai 2007, l'heure de levée d'embargo pour la publication de ces statistiques était fixée à 19h00, contre 8h45 pour tous les autres indicateurs conjoncturels importants depuis 1993.

Conformément aux recommandations du rapport du CNIS qui soulignent la nécessité de « donner aux journalistes un délai suffisant pour élaborer leurs commentaires dans les meilleures conditions » et compte tenu des contraintes techniques qui découlent du calendrier resserré, la Dares et Pôle emploi ont décidé d'avancer l'heure de levée d'embargo pour la publication de ces chiffres (nationaux et régionaux) de 19h00 à 18h00.

La diffusion sera assurée sur le site internet du ministère en charge du travail, rubrique Etudes, Recherche, Statistiques de la DARES > Statistiques > Chômage :

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-dares/statistiques/chomage/>.

Un message électronique sera également adressé à la presse par le service de presse du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi. En outre, la Dares transmettra les statistiques nationales, sous embargo, aux agences de presse dès 17 h 30.

Contact presse
Dares
Alice Guerber-Cahuzac : 01 44 38 34 54
Pôle emploi
Hubert Larney : 01 49 31 75 94